canton de vaud

LIBERTÉ ET PATRIE

JUIN 2018 **18_INT_136**

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Thierry Dubois - Agroscope de Changins : un "pouls filant" !

Rappel

Agroscope de Changins : un "pouls filant" !

Un fleuron de notre agriculture risque de disparaître !

En effet, Monsieur Johan Schneider-Ammann a annoncé que pour des questions purement économiques le site de Changins, spécialisé dans la recherche en viticulture, serait relocalisé à Posieux dans le canton de Fribourg.

A l'heure actuelle une discussion paraît difficile : "Aucun canton n'a été associé à cette démarche. C'est un problème suisse."

La Confédération soutient les agriculteurs dans les efforts qu'ils déploient en vue d'une production rationnelle et durable, en contribuant à l'acquisition et à la transmission de connaissances. Elle gère ainsi la station de recherches agronomiques Agroscope, subordonnée à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

La concentration des infrastructures à Posieux ne devrait être effective que dans une dizaine d'années et devrait permettre une économie d'environ 20 %. Cette économie envisagée éviterait des licenciements.

Avec les sites d'Avenches, Changins, Liebefeld, Posieux, Tänikon, Wädenswil et Zürich Rekenholz, Agroscope dispose d'une infrastructure décentralisée qui permet de tenir compte des différences régionales du système agroenvironnemental.

Il me paraît indispensable que notre canton garde des moyens en matière de recherche en agriculture et viticulture. Une recherche fondamentale orientée vers l'application et la proximité avec la pratique doit perdurer.

Nous avons la chance de posséder un terroir magnifique et de nombreuses appellations d'origine contrôlée. L'innovation et la recherche sont les clés nécessaires au maintien d'une prosperité à long terme.

Ma question est simple : Le Conseil d'Etat se mobilisera-t-il, dès réception d'une décision formelle du Conseil fédéral, pour sauver des infrastructures en matière de recherche en viticulture et en agriculture sur sol vaudois ?

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat se préoccupe fortement de l'information émise par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) du 9 mars dernier concernant la suite des réformes structurelles d'Agroscope. Pour mettre en œuvre une agriculture productrice, novatrice et multifonctionnelle tout en respectant l'environnement, la recherche agronomique suisse scientifique orientée vers la pratique est indispensable.

Le Chef du département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) a immédiatement fait part de ses vives inquétudes quant à l'avenir de la recherche agronomique au Chef du département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), en charge de l'agriculture, afin de renforcer la position du site de Changins.

Ce dernier a désigné le Chef du DEIS comme représentant vaudois dans le cadre d'un comité de projet externe. Cette structure a pour but d'intégrer les avis des cantons ainsi que des associations intéressés afin que le processus de la réorganisation d'Agroscope aboutisse.

La Confédération construit actuellement, sur le site de Changins, un bâtiment abritant des laboratoires et des serres qui sera inauguré en 2019. Dans une première phase de la réorganisation d'Agroscope, il est prévu que les chercheurs en production végétale des sites de Conthey (VS) et Wädenswil (ZH) soient déplacés sur le site de Changins. Le Conseil d'Etat examinera toutes les possibilités à sa disposition dans le cadre du projet IMAGO et veillera à ce qu'Agroscope subsiste sur le territoire vaudois.

Face aux défis que doit relever l'agriculture suisse, une recherche agronomique performante, de pointe et tournée vers les besoins des agriculteurs et des viticulteurs est tout simplement essentielle.

La décision formelle de la Confédération devrait être communiquée au Conseil d'Etat à fin juin 2018. En tous les cas, le Conseil d'Etat continuera à s'engager par tous les moyens à sa disposition pour le maintien d'une recherche agroscopique en terre vaudoise.

Il convient également de relever qu'outre les nombreuses interventions déposées par les élus de l'Assemblée fédérale ces dernières semaines, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) a déposé le 25 mai 2018 une motion chargeant le Conseil fédéral de suspendre le projet de réorganisation d'Agroscope. La CSEC-CN invite le Conseil fédéral à ne pas poursuivre ce processus avant que la précédente restructuration ait fait l'objet d'une évaluation et que les résultats de la consultation des parties prenantes concernant la nouvelle orientation d'Agroscope et le financement de cet organisme aient été analysés. Cette motion (18.3382 - *Stratégie de développement de la recherche, de la sélection et de la vulgarisation pour le secteur agroalimentaire suisse*) a été adoptée par le Conseil national le 4 juin 2018, par 141 voix contre 34.

Enfin, la motion Géraldine Savary - *Ancrage dans la loi de la recherche agronomique adaptée aux conditions locales* (18.3241) a été adoptée le 6 juin 2018 par le Conseil des Etats, par 28 voix contre 6. Le Conseil national doit encore se prononcer à son sujet. Ce texte exige que la loi sur l'agriculture ne stipule plus que la Confédération "peut gérer" des stations de recherches agronomiques, mais qu'elle "gère" de telles stations. Le Conseil fédéral ne pourrait ainsi pas concentrer toutes les stations en un seul et unique endroit.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 27 juin 2018.

La présidente :	Le chancelier :
N. Gorrite	*V. Grandjean*